**Message du Secrétaire d’Etat chargé de l’enfance et des familles**

**A Mesdames et Messieurs les professionnels de la petite enfance**

Assistants maternels, personnels de crèche et de micro-crèche, auxiliaires parentaux : dans la tempête de l’année écoulée, vous avez su réinterroger vos métiers pour continuer d’accompagner nos tout-petits avec patience malgré l’inquiétude – pour eux, pour vous, pour vos proches, avec bienveillance malgré la fatigue accumulée des confinements et déconfinements. Je vous suis, nous vous sommes redevables, et je tiens en préambule à vous remercier et à vous assurer que je porte haut et à chaque occasion ce constat aussi évident qu’essentiel.

La crise sanitaire vous met à l’épreuve, mais dès avant son déclenchement vous faisiez connaître à juste titre votre souhait de voir les métiers de la petite enfance reconnus pour ce qu’ils sont : une responsabilité immense – prendre soin des jeunes enfants, un défi exaltant – leur présenter le monde, un de ces rares métiers sur lesquels une société tout entière se repose. Peut-être ne l’avons-nous pas assez, ou pas assez bien dit. Peut-être avons-nous voulu croire que cela allait sans dire. Peut-être, pris par les urgences, le quotidien, la technique, avons-nous trop longtemps oublié de le dire.

Je vous l’écris aujourd’hui : cette mandature, ce Gouvernement qui se sont donnés comme combat celui contre la lutte des inégalités de destin, voient en chacun des six cent mille professionnels de la petite enfance un acteur de l’égalité des chances dès le plus jeune âge. C’est pourquoi nous avons placé vos métiers, vos lieux d’exercice, vos précieuses compétences et expériences au cœur de notre action – à commencer par les mille premiers jours bien sûr, mais aussi la stratégie de prévention et de protection de l’enfance, la stratégie de soutien à la parentalité, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Pas un chantier ouvert sans que nous ne vous y inscrivions.

En même temps que pour les enfants que vous accueillez et pour les parents que vous accompagnez, nous agissons pour vous, car agir pour les uns sans agir en même temps pour les autres n’est pas possible, tant se tiennent et se renforcent mutuellement les bien-être de chacun. L’année 2021 verra à cet égard plusieurs évolutions majeures.

Il s’agit d’abord de l’aboutissement de la réforme des règles applicables aux modes d’accueil du jeune enfant, après plus de deux ans de travail de préparation et de concertation en lien étroit avec vos représentants, dont je tiens à saluer à cette occasion l’esprit de sérieux, de pragmatisme et de coopération dont ils ont dans leur immense majorité su faire preuve. Des règles pour vous simplifier la vie au quotidien, et faire en sorte que vous puissiez consacrer la plus grande partie de votre temps aux missions qui vous ont conduits à rejoindre ces métiers ; des règles plus simples pour être mieux comprises, mieux acceptées, mieux appliquées – des règles avec un cap clair : celui de la qualité de l’accueil, telle que définie par la charte nationale de la qualité de l’accueil du jeune enfant établie en 2016.

C’est un texte d’équilibre entre toutes les sensibilités qui traversent le secteur – raison pour laquelle, comme dans tout compromis, chacun trouve des motifs de satisfaction et de regret : regret notamment qu’il n’aille pas assez vite, ou pas assez loin, dans un sens ou dans l’autre, et certains d’entre vous ont souhaité l’exprimer ce 2 février. Je le comprends. Mais rien n’aurait été plus insatisfaisant qu’un *statu quo* devenu de l’avis de tous intenable – règles imprécises, embrouillées, sans vision d’ensemble et semant la tension entre des acteurs qui tous pourtant partagent le seul objectif qui doit nous rassembler : faire aux enfants qui nous viennent le meilleur accueil dont nous sommes capables.

Il s’agit aussi de préserver vos emplois et de nous aider à relancer collectivement la création de solutions d’accueil pour les parents de jeunes enfants. La branche famille de la sécurité sociale a adopté un plan de soutien et de rebond sans précédent : 200 millions d’euros supplémentaires y seront consacrés d’ici la fin de la mandature, alliant soutien massif à l’investissement en 2021, rehaussement des aides au fonctionnement pérennes dans tous les territoires prioritaires, et expérimentation inédite d’un accompagnement technique au montage de projet, dans toutes ses dimensions, pour ceux des porteurs qui en ressentent le besoin. Je tiens à saluer cette décision forte et audacieuse et à en remercier la caisse nationale des allocations familiales.

Il s’agit enfin d’apporter des réponses aux questions laissées depuis trop longtemps en suspens concernant votre niveau de rémunération, la construction de passerelles entre diplômes et qualifications, et la possibilité d’accéder à des parcours de progression professionnelle attractifs. J’ai conscience que les « plans métiers » des dernières années vous ont parfois déçus. Je suis convaincu qu’ils péchaient moins par leur degré d’ambition, qu’ils ne se sont heurtés dans leur mise en œuvre, à une difficulté objective que vous connaissez bien : la dispersion des métiers de l’accueil du jeune enfant entre plusieurs instances professionnelles, qui rend redoutablement complexe la conduite de tout projet d’envergure à l’échelle du secteur.

C’est pour surmonter cet obstacle, en rassemblant autour d’une même table tous les employeurs et tous les employés, quels que soient leur contexte d‘exercice ou leur statut, que j’ai annoncé la création d’un comité de filière « Petite enfance ». La première étape consistera à recevoir dans les prochains jours tous les syndicats et toutes les associations qui vous représentent, pour recueillir leurs points de vue et attentes à l’égard du futur comité en termes de chantiers à ouvrir, de modalités de discussion interne, et de degré de formalisation. Sa constitution effective avant l’été constituera un progrès majeur vers un monde de l’accueil du jeune enfant unifié, enfin placé en capacité d’affronter par lui-même ses défis collectifs, enfin doté d’une instance de dialogue à sa mesure, propre à lui permettre de nourrir, de conforter et de traduire en actes l’identité professionnelle dont vous avez raison d’être fiers.

Je suis moi aussi fier du travail déjà accompli avec vous, confiant que nous saurons le poursuivre dans le même esprit de coopération et d’imagination, et impatient de vous retrouver pour dessiner ensemble l’avenir du secteur.

**Adrien Taquet**

**Secrétaire d’Etat chargé de l’enfance et des familles**